



RÉVISION DU SCOT DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

COFIL

**PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE
ET SCÉNARIOS DE DÉVELOPPEMENT**

27 FÉVRIER 2026



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Présenter les avancées du projet de révision et restituer le séminaire du 02/02



Echanger autour d'une première trame du futur Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) > à valider



Présenter les implications du PAS en matière de scénario de développement chiffrés (démographie-habitat, foncier, AEC) > à valider



Présenter les implications du PAS sur l'armature territoriale et notamment les pôles de proximité > à valider

ORDRE DU JOUR

01

Avancement du projet et restitution 02/02

15 min + échanges

02

Présentation de la trame VI du PAS

20 min + échanges

03

Présentation de la traduction en scénario chiffré

30mn + échanges

04

Zoom validation de l'armature territoriale

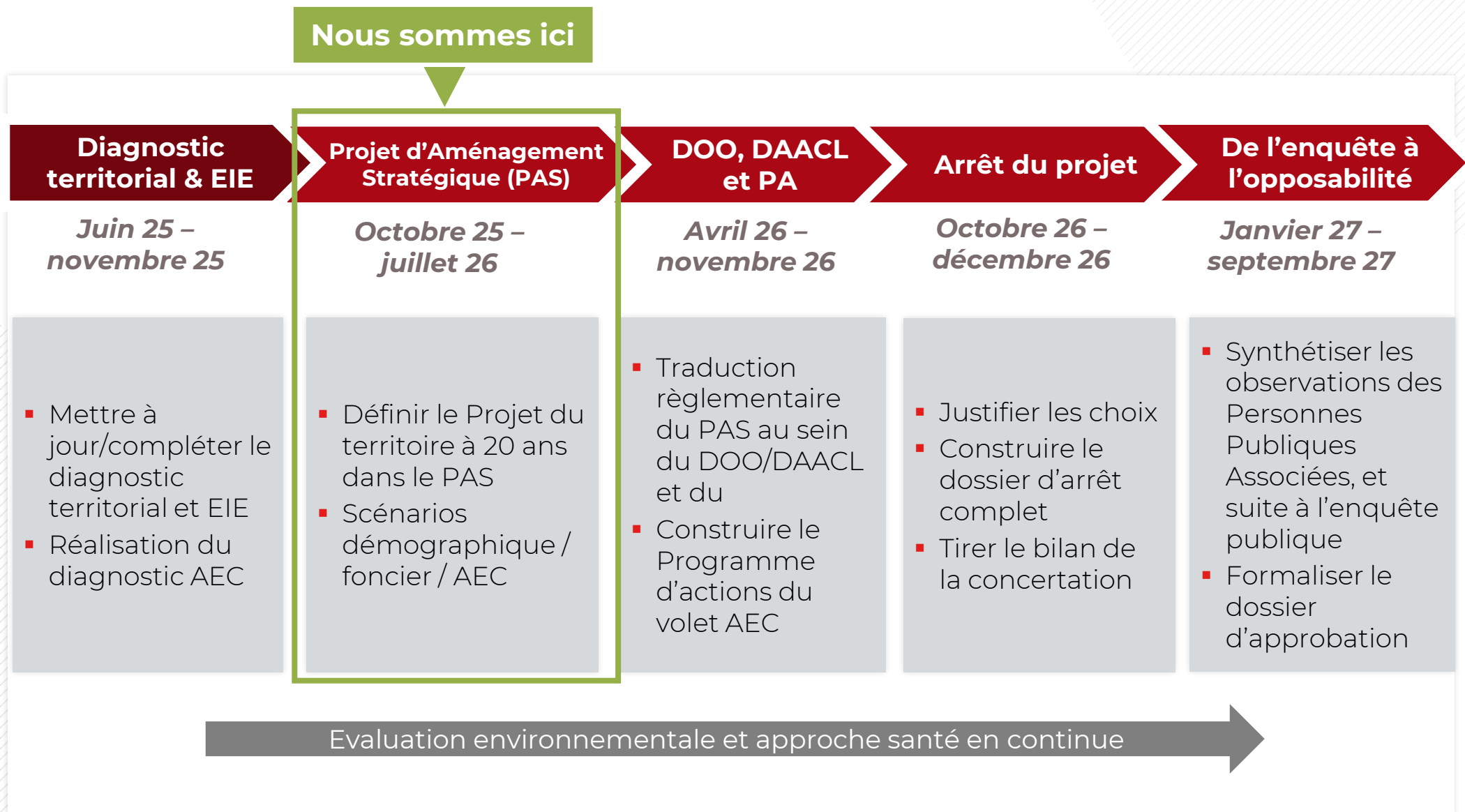
20mn + échanges

05

Conclusion

01

Avancement du projet / calendrier



EIE : étude d'impact sur l'environnement - ENAF : Espaces naturels, agricoles et forestiers – DOO : Document d'orientations et d'objectifs - DAACL : Document artisanal, commercial et logistique

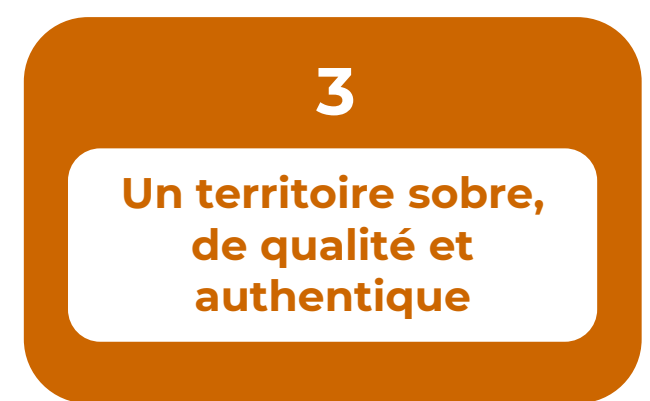
01 | CALENDRIER

Les étapes

- ➔ Un COPIL de **hiérarchisation des enjeux** le 16/01
- ➔ Un **séminaire prospectif** le 02/02 pour définir les orientations stratégiques à 20 ans : quel avenir pour le territoire ? Présentation et échanges autour de 3 **scénarios de développement**
- ➔ **Aujourd'hui** : Un Comité de Pilotage **sur une trame de Projet d'Aménagement Stratégique, la traduction chiffrée des scénarios de développement (habitat, foncier, PCAET),** et validation de **l'armature territoriale**
- ➔ Une journée de concertation partenaire AEC / conseil de développement en mars/avril
- ➔ Un Comité de Pilotage en juin avec la nouvelle équipe **sur la VI rédigée du Projet d'Aménagement Stratégique**

01 | RESTITUTION DU SÉMINAIRE PROSPECTIF DU 02/02

3 scénarios contrastés proposés aux élus, chacun avec une trajectoire cohérente (éco, habitat, foncier, organisation territoriale, AEC, etc.)



Scénario 1 privilégié lors du séminaire du 02 février



Scénario partiellement **retravaillé** pour intégrer certaines tendances ou contenus notamment issus du **S3** ainsi que les retours effectués à l'issue du séminaire (oral/écrit)

01 | RESTITUTION DU SÉMINAIRE PROSPECTIF DU 02/02

Éléments privilégiés en séminaire

1

Un territoire de proximité
et de coopération

- Un **maintien des activités industrielles et artisanales**, tout en accompagnant fortement le **développement de l'économie présenteielle** (haut niveau de service, commerce, etc.)
- Des actions fortes sur le volet Habitat, afin de **diversifier la production de logements neufs** (typologie, etc.)
- Une **population qui se stabilise** à horizon 20 ans
- Consommation d'ENAF prioritairement pour l'habitat



- Multiplication des pôles = risque de dispersion / concurrence entre communes
- Intervention massive sur le parc de logements = effort de politique publique, besoin moindre en logements neufs
- EnR = assurer une offre en adéquation avec la demande énergétique

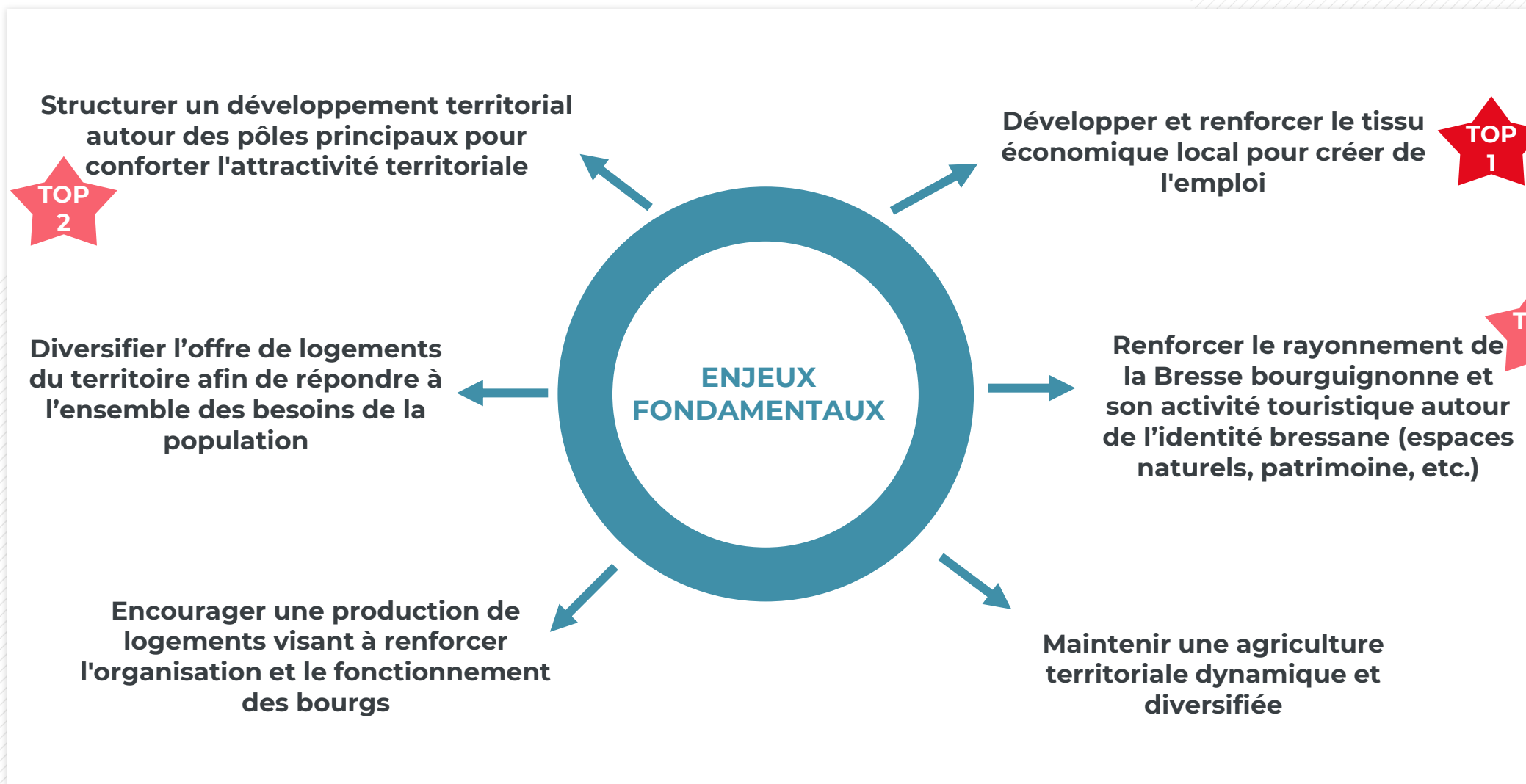
3

Un territoire sobre, de
qualité et authentique

- Le développement d'une **économie productive basée sur les ressources du territoire** (filrière bois, agriculture et agro-transformation, tourisme, etc.)
- Identification de davantage de **pôles de proximité**, points d'appui du développement
- Développement **maitrisé** des énergies renouvelables (EnR)
- Consommation d'ENAF maitrisée, notamment en lien avec l'habitat : **travail renforcé sur la vacance et la réhabilitation**

01 | COPIL ENJEUX DU 16/01

Éléments privilégiés en COPIL



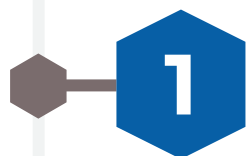
02

Présentation de la trame V1 du PAS

01 | LES ATTENDUS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

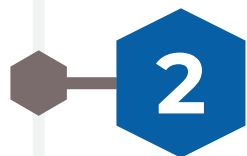
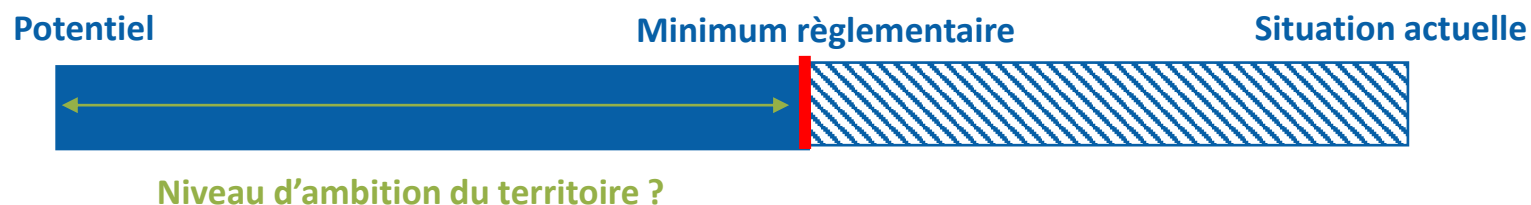
Le Projet d'Aménagement Stratégique

Décliner les **enjeux** dans le **Projet d'Aménagement Stratégique**



CONSTRUIRE UN PROJET DE TERRITOIRE À HORIZON 20 ANS, UNE FEUILLE DE ROUTE POLITIQUE

Jusqu'où aller et les arbitrages à venir :



S'ACCORDER SUR UN SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT

La définition de scénarii prospectifs plausibles : projection d'évolution de la population et du développement économique, territorialisation des objectifs de production de logements, intervention induite sur le marché du logements, impact sur les besoins en foncier...

01 | LES ATTENDUS RÉGLEMENTAIRES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

Code de l'**urbanisme** pour le volet SCoT



« Le projet d'aménagement stratégique définit les **objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans** sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement. Ils concourent à la **coordination des politiques publiques sur les territoires**, en favorisant **un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales**, une **gestion économe de l'espace** limitant l'artificialisation des sols, les **transitions écologique, énergétique et climatique**, une **offre d'habitat, de services et de mobilités** adaptés aux nouveaux modes de vie, une **agriculture** contribuant notamment à la **satisfaction des besoins alimentaires locaux**, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la **qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages**.

Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, **par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation.** »

Article L. 141-3 du Code de l'urbanisme

01 | LES ATTENDUS RÉGLEMENTAIRES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

Code de l'**environnement** pour le volet AEC



« La stratégie territoriale [du PCAET] identifie les **priorités** et les **objectifs** de la collectivité [...]. Les objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants :

- 1° **Réduction des émissions de gaz à effet de serre** [par secteur d'activités] ;
- 2° Renforcement du **stockage de carbone** sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- 3° Maîtrise de la **consommation d'énergie** finale [par secteur d'activités] ;
- 4° Production et consommation des **énergies renouvelables**, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage [pour chaque filière] ;
- 5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les **réseaux de chaleur** ;
- 6° **Productions biosourcées** à usages autres qu'alimentaires ;
- 7° Réduction des **émissions de polluants** atmosphériques et de leur concentration [par secteur d'activités] ;
- 8° Evolution coordonnée des **réseaux** énergétiques ;
- 9° Adaptation au **changement climatique**. »

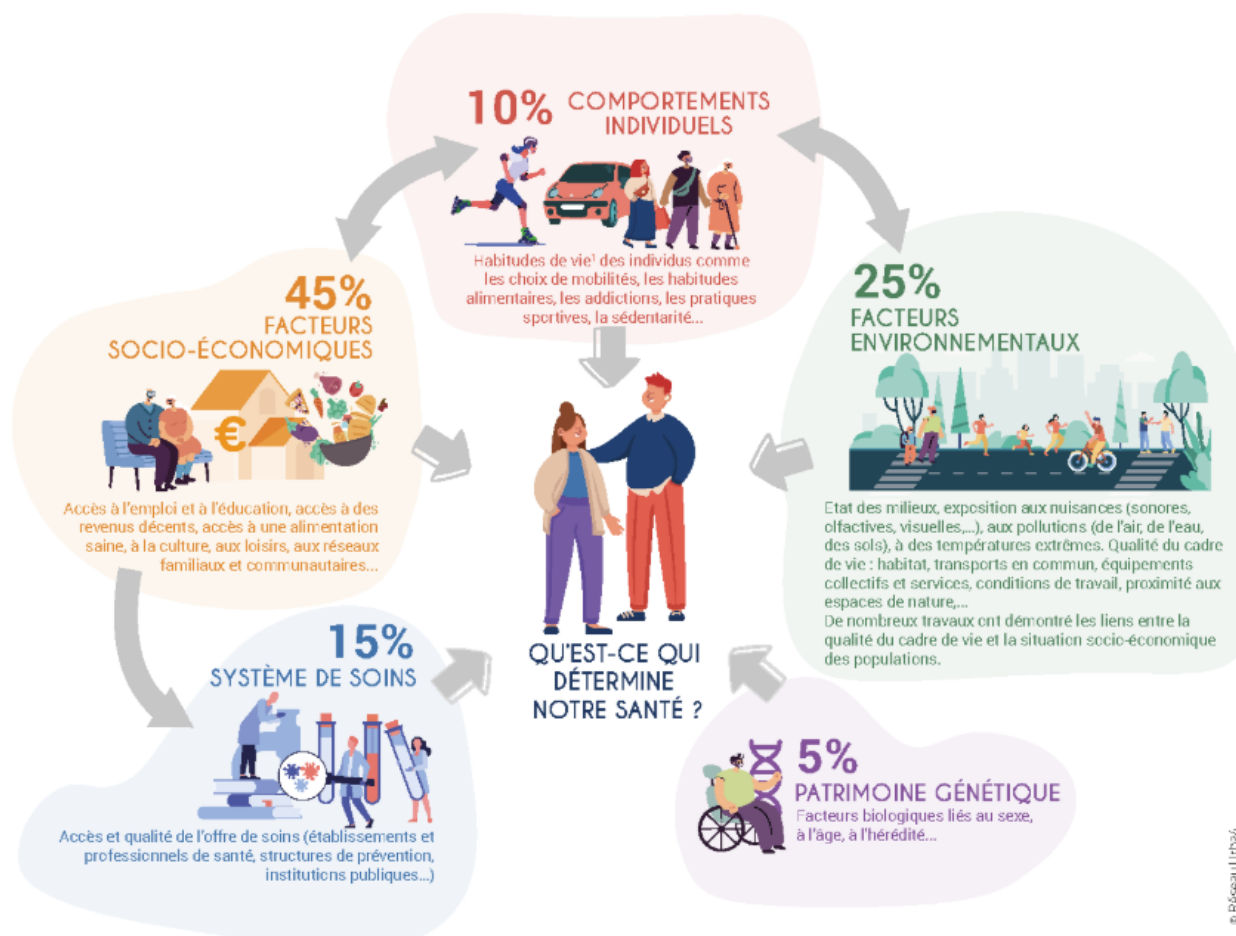
Article R. 229-51 du Code de l'environnement

02 | PLACER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS AU CŒUR DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

Mettre l'humain au cœur du projet de la Bresse bourguignonne

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental, social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

Rappel - Les 5 catégories des **déterminants de santé** :



>> A chaque grand axe du PAS, rappeler les effets sur la santé et le **bien-être** des habitants

- S'appuyer sur les éléments de diagnostic :
- S'appuyer sur l'approche santé menée lors du séminaire de lancement de juillet
- S'appuyer sur les enjeux et leur hiérarchisation, dont le travail cartographique réalisé par la DDT : 6 enjeux fondamentaux
- S'appuyer sur les échanges issus du séminaire 02/02, et les réflexions menées autour des 3 scénarios : préférence scénario 1 mixée avec scénario 3

Les pages avec un fond grisé ci-après sont une proposition de préfiguration de contenu du PAS.

AXE 1 : POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE DANS UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ

Approche santé par l'amélioration des conditions de vie (accès aux services essentiels, emploi, revenus et sécurité économique, logement, cohésion sociale et cadre de vie fonctionnel)

Orientation 1 : Un territoire équilibré et accessible *Lecture santé : réduire les inégalités d'accès en garantissant une organisation territoriale lisible et en diminuant les "barrières" (distance, temps, mobilité, informations).*

Objectif 1 : Chercher les complémentarités entre les communes pour répondre aux besoins des habitants

Armature territoriale + répartition des objectifs de logements

Objectif 2 : Organiser l'accès aux équipements et services dans toutes les parties du territoire

Équipements / services (sports/loisirs, services publics, santé, etc.) > organisation de l'offre pour réduire les déplacements

Orientation 2 : Un territoire d'opportunités pour les habitants *Lecture santé : Renforcer les opportunités socio-économiques locales qui sécurisent les parcours de vie et soutiennent l'accès effectif à l'emploi et aux services du quotidien.*

Objectif 1 : Développer une économie basée sur la valorisation des ressources locales pour des emplois essaimés sur l'ensemble du territoire

Mettre en valeur les espaces naturels : agriculture et agro-transformation, filière-bois (production et transformation). Mettre en valeur les savoir-faire : plasturgie, transports et logistique, etc. Mettre en valeur l'identité et le patrimoine : tourisme vert (voies vertes, etc.), fluvial (Seille), patrimonial.

Objectif 2 : Conforter les sites prioritaires de développement économique les plus attractifs

Des sites économiques industriels et artisanaux majeurs à bien structurer et renforcer dans la centralité louhannaise et sur les franges est et ouest du territoire (proximité avec les grands axes routiers).

Objectif 3 : Développer l'emploi résidentiel qui fournit aussi des services aux habitants

Commerces, services, dans les centres-bourgs. Le tourisme (vert, patrimonial, etc.) doit aussi servir aux habitants

Orientation 3 : Un territoire inclusif et solidaire *Lecture santé : soutenir les publics vulnérables et les parcours de vie (vieillesse, handicap, précarités, familles), en faisant du logement un levier d'inclusion et de proximité.*

Objectif 1 : Adapter et diversifier l'habitat

Parcours résidentiel des ménages (âge, niveau de vie, etc.). Logique de « flux » pour produire des typologies différentes et libérer des maisons.

Objectif 2 : Rapprocher l'habitat des cœurs de bourgs

Se loger tout en se rapprochant des services. Revitalisation des centralités.

AXE 2 : POUR UN TERRITOIRE ADAPTÉ AUX NOUVEAUX MODES DE VIE ET AUX TRANSITIONS

Approche Santé par l'amélioration des habitudes de vie en s'appuyant sur les compétences individuelles pour favoriser le bien-être des habitants (mobilité douce et sécurité, interactions sociales, alimentation saine...)

Orientation 1 : Des habitudes de mobilité à accompagner par l'aménagement *Lecture santé : réduire la sédentarité et les inégalités de mobilité en rendant la marche, le vélo et les alternatives à la voiture accessibles (continuité, sécurité, confort, intermodalité)*

Objectif 1 : Favoriser les mobilités actives en cœurs de bourg et entre les communes

Marche et vélo continuités, sécurité, confort (ombrage), stationnement

Objectif 2 : Proposer des alternatives à la mobilité individuelle véhiculée

Etudier les possibilités de transports collectifs. Faciliter rabattement vers les gares. Mobilités partagées (covoiturage, autopartage, transport solidaire)

Orientation 2 : Des habitudes de consommation à orienter par l'aménagement *Lecture santé : améliorer l'environnement commercial (proximité, accessibilité, diversité), soutenir une alimentation accessible de meilleure qualité, tout en consolidant la résilience économique locale.*

Objectif 1 : Anticiper l'évolution du commerce pour permettre son maintien en proximité

Organisation de l'offre commerciale et question des nouveaux modes de consommation

Objectif 2 : Valoriser l'agriculture comme un pilier de la production et de l'alimentation locale

Volet agricole complet : économique (polyculture et élevage), circuits courts, foncier, etc. + Transitions des pratiques

Orientation 3 : Des interactions sociales à faciliter *Lecture santé : renforcer la santé mentale et sociale en créant des lieux de rencontre accessibles, sûrs et inclusifs, et en limitant l'isolement par la mixité et l'intergénérationnel.*

Objectif 1 : Mobiliser les espaces publics comme supports de rencontre

Places, parcs, aménagements des cœurs de bourgs, équipements mutualisés

Objectif 2 : Lutter contre l'isolement social

Mixité sociale dans l'habitat et mixité intergénérationnelle

AXE 3 : POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE DANS UN TERRITOIRE À L'AUTHENTICITÉ BRESSANE PRÉSERVÉE

Approche santé par la préservation de l'environnement naturel du cadre de vie des habitants (biodiversité, paysage) comme facteur de protection des habitants et moteur de la transition énergétique

Orientation 1 : Un patrimoine naturel qui répond au bien-être des habitants *Lecture santé : protéger et rendre accessible le "capital naturel" (biodiversité, eau, sols, paysages) comme infrastructure de santé : moins d'expositions et plus de bien-être (physique et mental)*

Objectif 1 : Préserver le capital commun naturel, facteur de santé environnementale globale

Réservoirs naturels et corridors de biodiversité (TVB) > à rendre accessible au quotidien/ Renaturation et maintien des sols vivants

Objectif 2 : Valoriser les motifs identitaires pour entretenir un sentiment d'appartenance

Paysage, patrimoine > bocage, présence de l'eau, vigilance entrées de villes/villages, fermes, arcades de Louhans... Intégration ENR

Objectif 3 : Limiter la dégradation de ces espaces naturels et agricoles

Sobriété foncière, optimisation enveloppe urbaine, etc. Objectif chiffré ZAN

Orientation 2 : Un territoire qui améliore sa performance environnementale dans un contexte de changement climatique *Lecture santé : réduire les vulnérabilités sanitaires liées au climat (chaleur, risques, précarité énergétique) et aux expositions (air, bruit), en sécurisant l'eau et en renforçant la sobriété/efficacité énergétique*

Objectif 1 : S'adapter au changement climatique pour le bien-être des habitants

Stratégie chaleur (végétalisation, confort d'été logements, etc.). Rénovation et réhabilitation du parc à affirmer comme priorité (lutte contre la précarité énergétique + risques (inondation, feu, retrait-gonflement, etc.) + réduction des expositions aux nuisances et pollutions (bruit et qualité de l'air)

Objectif 2 : Considérer l'eau comme une ressource rare à traiter et optimiser

Ressource en eau (qualité et quantité) et infrastructure d'assainissement. Gestion intégrée des eaux pluviales, infiltration

Objectif 3 : Améliorer l'équilibre énergétique du territoire

Production : planification et stratégie énergies renouvelables. Distribution : réseaux de chaleur, proximité, etc.

RÉCAPITULATIF DES ORIENTATIONS AIR-ENERGIE-CLIMAT

Agir fortement sur la réduction des consommations d'énergie liée aux mobilités et à l'habitat, afin de proposer un développement maîtrisé des énergies renouvelables

→ **Une synthèse des orientations du PAS qui s'articulent avec les sujets AEC**

Chapitre 1 : Atténuation

Approche sectorielle

- Mobilité
- Habitat
- Activités économiques
- Etc.

Chapitre 2 : Adaptation

- Rappel lié aux risques naturels (inondations, incendie, RGA, etc.)
- Fortes chaleurs : adaptation et rénovation logement, végétalisation des cœurs de bourg
- Evolution du régime pluviométrique : gestion partagée de la ressource en eau, adaptation des pratiques agricoles, etc.

Tableaux des objectifs chiffrés associés à la stratégie AEC, par secteurs :

- *Réduction des consommations énergétiques*
- *Réduction des émissions de gaz à effet de serre*
- *Production d'énergie renouvelable*
- *Réduction des émissions de polluants atmosphériques*





*Temps d'échange sur la
trame du PAS*

03

**Zoom validation de
l'armature territoriale**

03 | QUELLE ARMATURE TERRITORIALE ?

Une armature du SCoT en vigueur à valider / questionner

RAPPELS PREALABLES

- L'enjeu pour les pôles : les maintenir pour assurer la desserte en équipements/services/commerces (taille critique minimale nécessaire pour maintenir ces activités) et réduire les distances quotidiennes entre domicile/travail/accès aux services

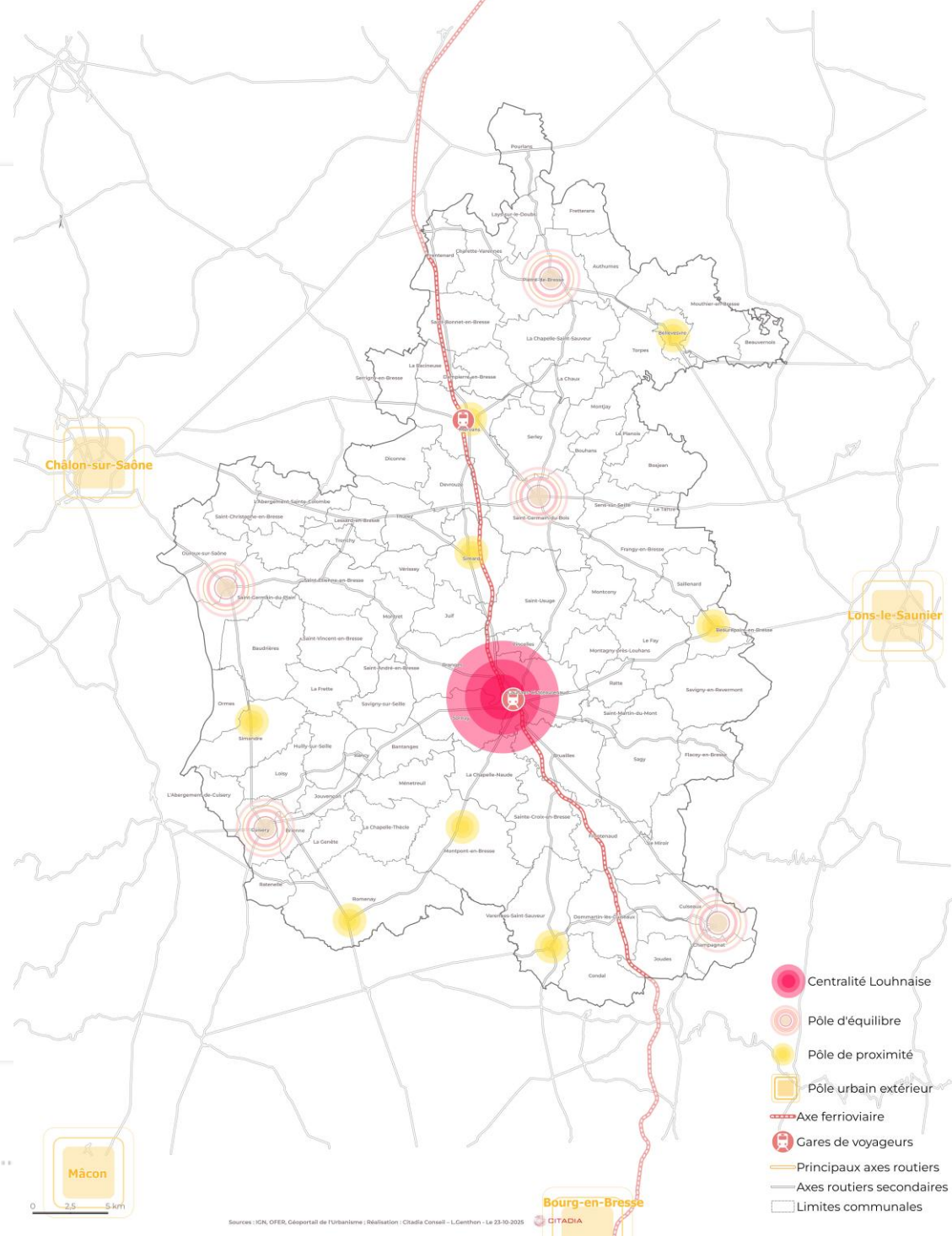
- Les implications / devoirs (au regard du DOO en vigueur notamment)
 - Un objectif plus élevé de production de logement pour y accueillir davantage de population (dans une trajectoire de croissance démographique prévue par le SCoT en vigueur)
 - Des objectifs en matière de densification / renouvellement urbain plus forts
 - Des objectifs en matière de densité moyenne attendue plus élevés
 - Des objectifs en matière de diversification de logements plus forts : individuel groupé, collectif, résidence (résidence senior, foyer jeune, etc.)
 - Des objectifs différenciés en matière d'accueil des commerces + des équipements et services structurants

Rappels préalables

→ 4 niveaux dans le **SCoT en vigueur** :

- **Centralité bressane (3)** = Louhans-Châteaurenaud, Branges, Sornay
- **Pôles d'équilibre (6)** = Cuiseaux, Cuisery, Pierre-de-Bresse, Ouroux-sur-Saône / Saint-Germain-du-Plain, Saint-Germain-du-Bois,
- **Pôles de proximité (8)** = Beaurepaire-en-Bresse, Bellevesvre, Mervans, Montpont-en-Bresse, Romenay, Simandre, Simard, Varennes-Saint-Sauveur
- Et les **71 autres communes**.

Conclusions du diagnostic : une armature cohérente en termes de couverture du territoire et de choix des communes (poids et dynamique démographique ; nbr équipements et services). MAIS un sujet politique qui peut être revu à la marge, tout en restant cohérent notamment concernant les pôles de proximité



03

QUELLE ARMATURE TERRITORIALE POUR LE SCOT RÉVISÉ ?

Les travaux déjà réalisés pour identifier les éventuels nouveaux pôles à ajouter

Les échanges lors de diverses réunions :

- Volonté d'ajouter des pôles de proximité évoquée en réunion
 - Montret, Saillenard, Sainte-Croix-en-Bresse
- En complément, d'autres « candidats » évoqués lors de l'atelier d'octobre
 - Saint-Etienne-en-Bresse, Rancy, Sagy, Savigny-en-Revermont, Saint-Usuge, La Chapelle-Saint-Sauveur, Lessard-en-Bresse
- Piste évoquée d'ajouter un 5^{ème} niveau de pôle ?
 - Possible d'un point de vue réglementaire, mais quelle vocation donner à ce nouveau niveau ? Des objectifs vraiment différenciés aux pôles de proximité ?

Les indicateurs du diagnostic :

- Classification ANCT (équipements et services 2022) : Saint-Usuge, Sagy, Savigny-en-Revermont, Montret
- + de 7 équipements / services de proximité (maj 2024) :
 - Montret, Sagy, Sainte-Croix-en-Bresse, Saillenard, Saint-Usuge
- + de 5 équipements / services de proximité (maj 2024) :
 - Dommartin-les-Cuiseaux, Savigny-en-Revermont, L'Abergement-Ste-Colombe, Frontenard, Frangy-en-Bresse, Le Fay, La Chapelle-Thècle

03 | QUELLE ARMATURE TERRITORIALE POUR LE SCOT RÉVISÉ ?

Nouvelle proposition à arbitrer

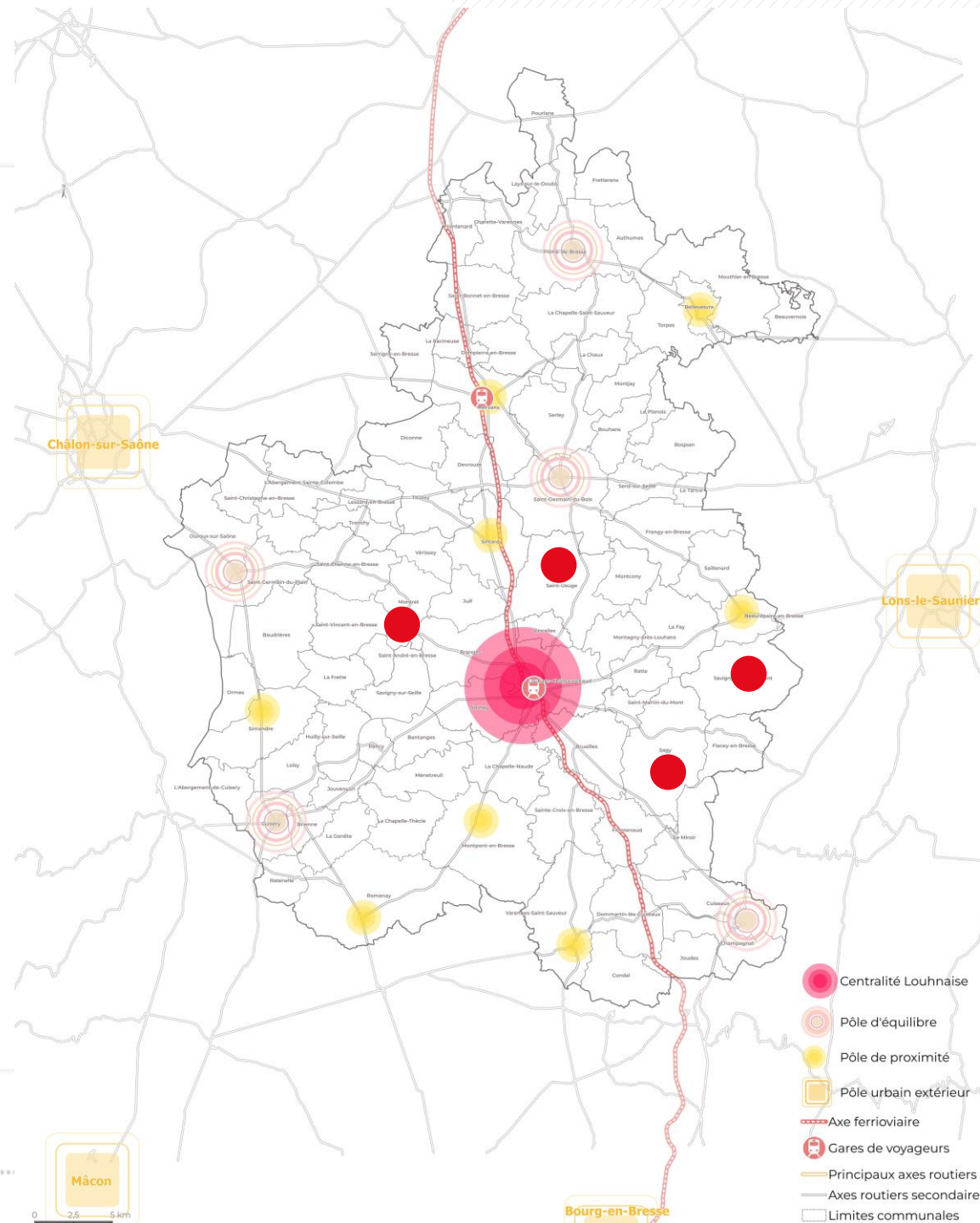
OPTION 1

→ 4 niveaux dans le **futur SCoT** :

- **Centralité bressane (3)** = Louhans-Châteaurenaud, Branges, Sornay
- **Pôles d'équilibre (6)** = Cuiseaux, Cuisery, Pierre-de-Bresse, Ouroux-sur-Saône / Saint-Germain-du-Plain, Saint-Germain-du-Bois,
- **Pôles de proximité (12)** = Beaurepaire-en-Bresse, Bellevesvre, Mervans, Montpont-en-Bresse, **Montret**, Romenay, **Sagy (?)**, **Saint-Usuge (?)**, **Savigny-en-Revermont (?)**, Simandre, Simard, Varennes-Saint-Sauveur
- Et les **67 autres communes**.

La même structure de l'armature mais avec de nouveaux pôles de proximité (classement ANCT). Montret est une évidence. Les 3 autres sont à discuter

Attention des nouveaux pôles principalement dans le même secteur qui peuvent contribuer à l'affaiblissement de Louhans.



03 | QUELLE ARMATURE TERRITORIALE POUR LE SCOT RÉVISÉ ?

Nouvelle proposition à arbitrer

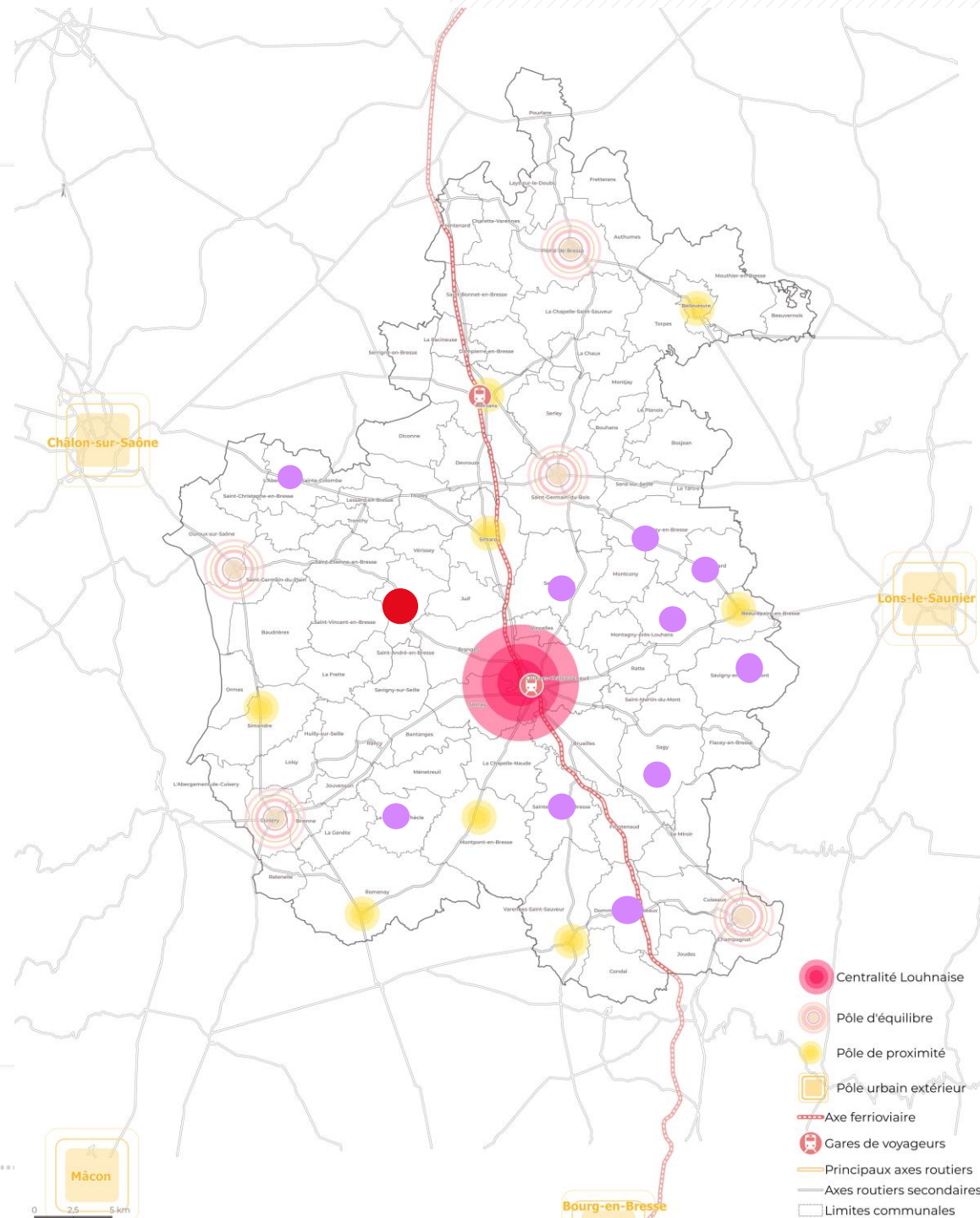
OPTION 2

→ 5 niveaux dans le **futur SCoT** :

- **Centralité bressane (3)** = Louhans-Châteaurenaud, Branges, Sornay
- **Pôles d'équilibre (6)** = Cuiseaux, Cuisery, Pierre-de-Bresse, Ouroux-sur-Saône / Saint-Germain-du-Plain, Saint-Germain-du-Bois,
- **Pôles de proximité (9)** = Beaurepaire-en-Bresse, Bellevesvre, Mervans, Montpont-en-Bresse, Montret, Romenay, Simandre, Simard, Varennes-Saint-Sauveur
- **Pôles relais d'hyper proximité (4 à 11)** = Sagy, Sainte-Croix-en-Bresse, Saillenard, Saint-Usuge, Savigny-en-Revermont (?), Dommartin-les-Cuiseaux (?), L'Abergement-Ste-Colombe (?), Frontenaud (?), Frangy-en-Bresse (?), Le Fay (?), La Chapelle-Thècle (?)...
- Et les **64 autres communes**.

Ajout d'un niveau basé uniquement sur la présence d'e commerces, équipements et services. Des prescriptions spécifiques sur ces secteurs sur les cœurs de bourgs et leur dynamisme de commerce et service. Pas de prescription spécifique sur la densité, la production de logements, etc.

Montret reste positionné en pôle de proximité.





*Temps d'échange sur
l'armature territoriale*

04

Présentation de la traduction en scénario chiffré

30 min

Un scénario d'équilibre mix entre scénario 1 et 3

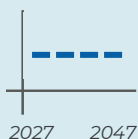
Un territoire de proximité et de coopération



Une **économie présenteielle** qui assure un haut niveau de services et commerces + **développement des activités productives valorisant les ressources locales**



Priorité à la **diversification** de l'offre (vieillesse – desserrement) et logique de « **flux** » → *environ 200 lgts/an à produire*



Vers une **stabilisation de la population** à horizon 20 ans
Un solde migratoire positif (+0,6% → + 8 160 hab)



Une consommation d'espaces qui reste **modérée** et s'inscrit en **compatibilité avec le SRADDET** → *production de davantage de petites typologies pour consommer moins d'espaces*



Une armature territoriale de **proximité** (avec **d'avantage de pôles**) → *une diminution des déplacements du quotidien*
Aller vers un rééquilibrage pour renforcer les pôles et limiter le desserrement de ceux-ci

Articulation Air Energie Climat



Une **économie et industrie** tournées vers des **secteurs bas-carbone** et à forte valeur ajoutée



Une **rénovation énergétique ambitieuse** et des logements de petites tailles qui **optimisent les consommations énergétiques**



Une **réduction des distances parcourues**



Une demande énergétique majoritairement assurée par le **bois-énergie, le solaire et la méthanisation**

Un scénario habitat pour définir les besoins en logement et les modalités de production de ceux-ci (réhabilitation, renouvellement, production neuve, etc.), avec son pendant besoin en foncier

Méthode de construction du scénario de besoin en logements :

Comment la population et le parc de logements ont-ils évolué sur la période passée ?

- Solde naturel (décès / naissance)
- Solde migratoire (arrivée / départ)
- Evolution du nombre moyen de personnes par ménage
 - Logements construits
 - Evolution de la vacance
- Evolution des résidences secondaires
- Renouvellement du parc existant



Définition des besoins du territoire pour la période du prochain SCOT :

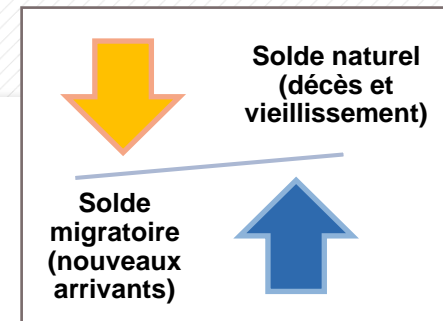
Combien de construction de logements neufs ?

Quelle évolution démographique souhaitée ?

Quelle intervention sur la vacance, le renouvellement et les résidences secondaires ?

04 | ZOOM SUR LES BESOINS EN LOGEMENTS

Scénario final proposé à arbitrer



+ 684 *habs* en 20 ans

→ Une stabilisation de la population à horizon 20 ans

→ Un solde naturel structurellement négatif (-0,6% par an) mais compensé par le solde migratoire (+0,65% par an, soit environ + 8 160 nouvelles arrivées) qui tend toutefois à se stabiliser sous l'effet d'une moindre dynamique d'installation (raréfaction des ménages, marché des lgts, etc.)



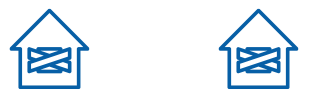
- 0,45% par an

→ Une diminution de la taille des ménages liée au vieillissement de la population pour atteindre environ **1,89 personne par ménage** en 2047.



- 0,3% par an

→ Une poursuite de la diminution de **résidences secondaires** : la plupart repassent dans le parc principal avec des personnes qui réinvestissent des logements de famille (profil « retraité » souvent possibles)



- 0,2% par an

→ Un objectif de ne pas dépasser 8% de **logements vacants**, soit 7 logements à remettre sur le marché par an (sans en gagner d'autres)

→ Augmenter l'effort de création de logements au sein du parc > favoriser les divisions de logements, engager des démolitions lorsque nécessaire, etc.



Environ 200 lgts neufs/an à produire



A territorialiser par EPCI **et/ou** par niveau d'armature

04

ESTIMATION DE LA TRADUCTION FONCIÈRE DU SCÉNARIO

Simulation avec les règles du SCoT en vigueur (NE PRESAGE PAS DES FUTURES MODIFICATIONS DU DOO) :

- 1) Principe de rééquilibrage territorial en faveur du renforcement des pôles
- 2) Densités et part en renouvellement urbain différenciées selon les niveaux d'armature

Besoins en matière d'habitat						
	Logements à produire	% minimum en renouvellement urbain (SCoT en vigueur)	Logements à produire dans l'enveloppe urbaine	Logements à produire en extension	Densité en lgt /ha en extension (SCoT en vigueur)	Besoins foncier en extension 2027-2050 (ha)
TOTAL SCOT						
Par an	200		64	136		12,6
20 ans	4000		1280	2720		253

04

ESTIMATION DE LA TRADUCTION FONCIÈRE DU SCÉNARIO

Un besoin en extension foncière pour l'habitat estimé donc à 253 ha pour 20 ans. Cette estimation est (partiellement) compatible avec la trajectoire SRADDET et laisserait 50 ha pour l'économie.

Périodes	Objectif de réduction	Enveloppe foncière globale	Par an	
2011-2021	/	630,3	62,3	Période de référence ZAN
2021 – 2030	68,8%	196,7	19,7	Trajectoire définie par le SRADDET BFC
2031 – 2040	25,0%	147,5	14,7	Proposition diminution progressive
2041 – 2050	20,0%	118	11,8	Proposition diminution progressive
Total sur <u>2021-2050</u> =		462,1		
Estimation du « déjà consommé depuis 2021 » : 85 ha d'après le portail de l'artificialisation + 20 ha/an en 2024, 2025, 2026				>> attention il ne resterait donc plus que 50 ha disponibles pour 4 ans (jusque 2031)
Total sur <u>2027-2050</u> =		317,1		Total au temps 0 estimé de la mise en application du SCoT



Environ 253 ha pour l'habitat. Il reste donc environ 64 ha pour l'éco et les équipements / infrastructures et l'agriculture

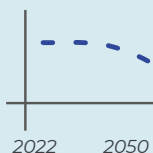
Les priorités d'action

Secteur	Leviers d'actions-clés	Niveau d'ambition
Transports	Armature de proximité maintenue : diminution progressive des besoins en mobilités , remplacés en partie par des modes doux / transports en commun	++
Logements	Rénovation énergétique très ambitieuse et construction de petites typologies (vieillessement / desserrement des ménages)	+++
Economie	Développement vers des secteurs bas-carbone et à forte valeur ajoutée	++
Agriculture	Accompagnement pour une évolution des pratiques agricoles (articulation avec Projet Alimentaire de Territoire)	++
Energies renouvelables	Mix énergétique dominé par la biomasse et électricité , forte croissance de la méthanisation et du photovoltaïque	++
Adaptation du territoire	Végétalisation et renaturation en cœurs de bourgs / à proximité, rénovation du bâti	++

La trajectoire jusqu'à 2050

Trajectoire 2050

Une **diminution des consommations énergétiques de -37% / 2012**
(objectif SRADDET = -54%)



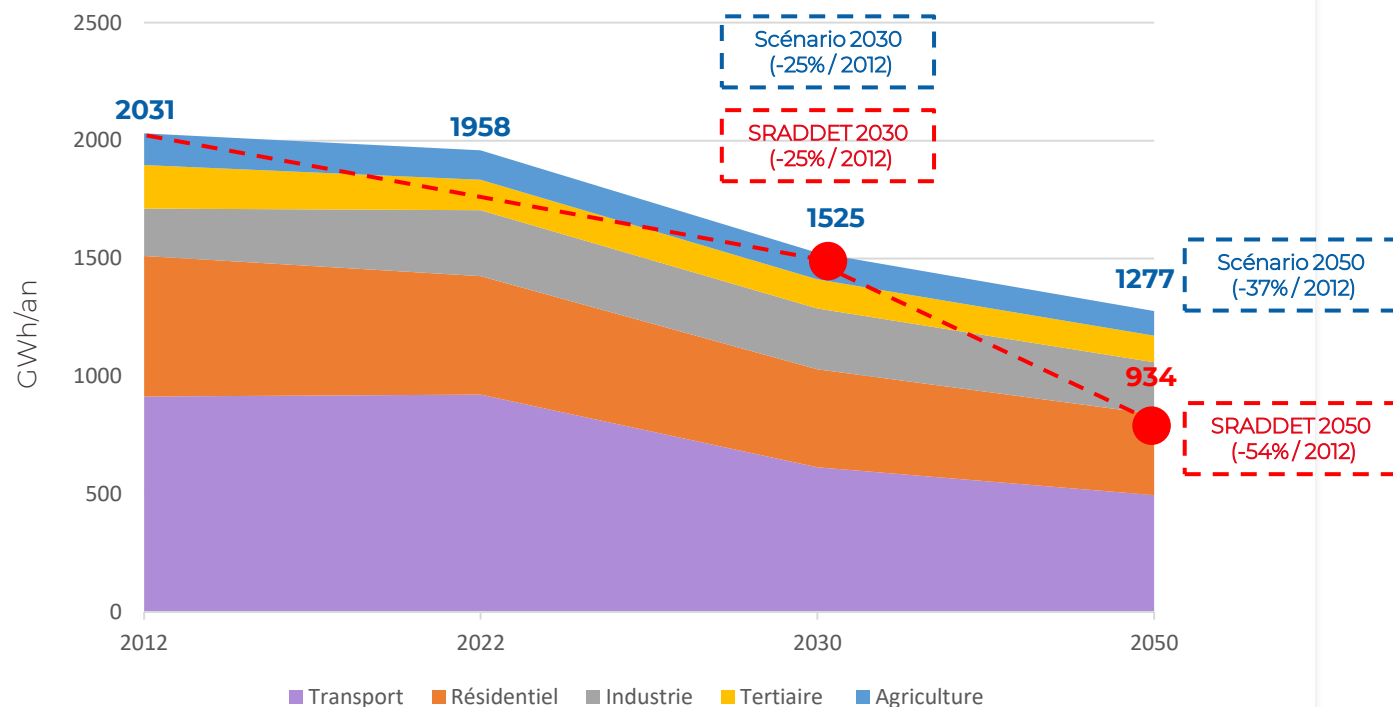
Une **diminution des émissions de gaz à effet de serre de -61% / 2014** (objectif SRADDET = -76%)
→ **neutralité carbone nette de 78%** (vs 15% en 2022) en prenant en considération les capacités théoriques de séquestration de carbone

Une **part d'énergie renouvelable dans les consommations énergétiques de 74% en 2050**
(objectif SRADDET = 77%)



Un scénario d'équilibre qui se rapproche de la neutralité carbone (2050)

Evolution des consommations énergétiques (GWh/an) -
Scénario retenu





*Temps d'échange sur le
scénario proposé*

05

**Conclusion et
prochaines étapes**

05 | CALENDRIER

Les étapes

- Un COPIL de **hiérarchisation des enjeux** le 16/01
- Un **séminaire prospectif** le 02/02 pour définir les orientations stratégiques à 20 ans : quel avenir pour le territoire ? Présentation et échanges autour de 3 **scénarios de développement**
- **Aujourd'hui** : Un Comité de Pilotage **sur une trame de Projet d'Aménagement Stratégique, la traduction chiffrée des scénarios de développement (habitat, foncier, PCAET),** et validation de **l'armature territoriale**
- Une journée de concertation partenaire AEC / conseil de développement en mars/avril
- Un Comité de Pilotage en juin avec la nouvelle équipe **sur la VI rédigée du Projet d'Aménagement Stratégique**

Agence Sud-Est

TOULON Siège social
45 rue Gimelli, 83000 Toulon
04.94.18.97.18

Agence de PARIS

26 rue du Chemin Vert
75011 Paris
01.53.46.65.05

Agence de LYON

78 rue de la Villette
69003 Lyon
09.72.46.52.02

Agence d'ANGERS

18 rue de Rennes
49100 Angers
09.65.10.52.24

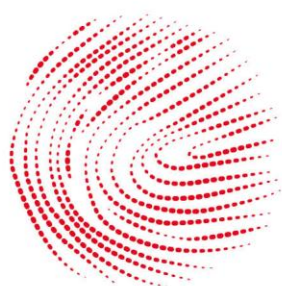
**Agence Sud-Ouest
MONTAUBAN**

12 rue Edouard Branly, 82000 Montauban
05.63.92.11.41



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



CITADIA



www.citadia.com • www.citadiavision.com